

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 23 mars 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 17 mars 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 1 : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Campagnes de plantation de haies bocagères et travaux d'agroforesterie – Contrat vert et bleu

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

M. CHAMPANHET Bernard	À M. BRUYAS Lucien
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À M. GONON Christophe
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FERRAND Virginie	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. MARION Philippe	À M. RAULT Serge
Mme PICARD Patricia	À Mme MAZOYER Martine
Mme SEMACHE Nadia	À Mme PEYSSELON Valérie
M. THOMAS Luc	À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Commune de La Ricamarie
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Campagnes de plantation de haies bocagères et travaux d'agroforesterie – Contrat vert et bleu

Lors de la réunion de Bureau du 19 janvier dernier, ce dossier de demande de subvention en investissement a été approuvé ainsi que son plan de financement. Toutefois, il est nécessaire d'apporter des modifications à ce dernier.

Pour rappel, ce dossier vise à concrétiser des projets de plantation de haies dans 6 exploitations du Plateau de Condrieu, zone prioritaire du Contrat Vert et Bleu.

La demande de subvention est à déposer auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'action TRA 111 « *Promouvoir des pratiques agricoles favorables aux continuités écologiques par l'implantation ou restauration d'infrastructures agro écologiques : Territoire du Parc du Pilat* » du Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat » signé avec la Région.

La modification du plan de financement porte sur la présentation des dépenses en TTC et non pas en HT. En effet, bien qu'il s'agisse de dépenses d'investissement, le Parc ne pourra pas bénéficier du FCTVA car les plantations ne se font pas sur des terrains lui appartenant.

Le budget prévisionnel modifié est le suivant :

Les dépenses concernent l'achat de plants et les travaux nécessaires à la plantation de ces plants et s'élèvent à 37 293 € TTC. Le plan de financement proposé est constitué de la manière suivante :

- Région Auvergne – Rhône-Alpes (Contrat Vert et Bleu Grand Pilat) : 29 834 €,
- Autofinancement : 7 459 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 23 mars 2022

Le Président,

Emmanuel MANDON

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 23 mars 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 17 mars 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 2 : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Révision de la Charte : Évaluation finale de la Charte actuelle, animation des ateliers pour l'écriture de la nouvelle charte et élaboration d'une première version du rapport de cette nouvelle Charte

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

<

Ont donné pouvoir :

M. CHAMPANHET Bernard	À M. BRUYAS Lucien
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À M. GONON Christophe
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FERRAND Virginie	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. MARION Philippe	À M. RAULT Serge
Mme PICARD Patricia	À Mme MAZOYER Martine
Mme SEMACHE Nadia	À Mme PEYSSELON Valérie
M. THOMAS Luc	À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Commune de La Ricamarie
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Révision de la Charte : Évaluation finale de la Charte actuelle, animation des ateliers pour l'écriture de la nouvelle charte et élaboration d'une première version du rapport de cette nouvelle Charte

Le 7 juin 2021, le Syndicat mixte du Parc a signé une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant la mise en œuvre de la procédure de révision de la charte du Parc.

Au travers de cette convention, la Région s'engage à mobiliser une enveloppe maximale de 200 000 € en fonctionnement pour permettre au Parc de faire appel à des prestataires extérieurs. Ces prestataires auront pour mission d'aider le Parc dans les travaux de révision que la Région lui a délégués par cette même convention.

Sur cette enveloppe de 200 000 €, une subvention régionale de 15 000 € a d'ores et déjà été attribuée pour la réalisation de l'évaluation de l'évolution de la biodiversité et une autre de 62 400 € pour tout ce qui concerne le volet Communication de la révision de la Charte. Aussi 77 400 € de prestations extérieures ont déjà été engagées en 2021.

Le Syndicat mixte du Parc souhaite désormais confier à un seul et même prestataire extérieur :

- l'évaluation finale de la Charte actuelle sur le périmètre actuel comprenant 51 communes et 17 villes portes (mission n°1)
- l'animation des temps d'échange avec les acteurs socio-économiques, les citoyens et les élus pour l'écriture de la nouvelle Charte (mission n°2)
- l'écriture d'une première version de la nouvelle Charte (mission n°3)

Afin de recruter ce prestataire, le Syndicat mixte du Parc a lancé un marché à procédure adaptée. La date de limite de réception des offres était le 28 février 2022.

Cinq offres ont été reçues. Le choix des candidats s'est fait en lien avec la Commission Évaluation et Révision de la Charte présidée par Monsieur le Président du Parc.

Deux des cinq bureaux d'études ayant proposé la meilleure offre technique (60 % de la note) et financière (40 % de la note) ont été auditionnés. Une négociation a eu lieu avec le bureau d'études présentant l'offre financière dépassant le montant maximal de dépenses que le Syndicat mixte du Parc s'était fixé pour ces trois missions (soit 100 000 € TTC).

Il a été décidé de retenir la proposition du groupement dont le mandataire est Kaléido'Scop. Le siège social du mandataire est à Saint-Étienne. Il fera équipe avec le bureau d'études PRISME basé dans la Drôme et le bureau d'études ACTEES basé dans l'Isère.

Le budget prévisionnel :

Le coût de ce projet s'élèvera au maximum à 98 280 € TTC pour lequel une subvention de la Région, au titre de la Convention de mise en œuvre de la révision de la Charte, serait sollicitée au taux de 100 %, soit une subvention espérée de 98 280 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, par 23 voix et 4 abstentions, émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 23 mars 2022

Le Président,

Emmanuel MANDON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20220323-2D_SubRevis_Cha-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2022

Publication : 28/03/2022

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 23 mars 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 17 mars 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 3 : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc - Fédération de pêche de la Loire - Acquisition de sondes de température pour assurer un suivi des cours d'eau du Pilat

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien

M. GONON Christophe

M. MANDON Emmanuel

Mme MAZOYER Martine

Mme PEYSSELON Valérie

M. PORCHEROT Jean-Philippe

M. POLETTI Jean-Louis

M. RAULT Serge

M. ZILLIOX Charles

<

Ont donné pouvoir :

M. CHAMPANHET Bernard

M. CINIÉRI Dino

M. CORVAISIER Robert

Mme DEHAN Nathalie

Mme FERRAND Virginie

M. MARION Philippe

Mme PICARD Patricia

Mme SEMACHE Nadia

M. THOMAS Luc

Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons

Délégué du Conseil Régional – Président

Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Déléguée du Département de la Loire

Délégué de Saint-Étienne Métropole

Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Délégué de la Commune de Bessey

À M. BRUYAS Lucien

À M. MANDON Emmanuel

À M. GONON Christophe

À M. POLETTI Jean-Louis

À M. PORCHEROT Jean-Philippe

À M. RAULT Serge

À Mme MAZOYER Martine

À Mme PEYSSELON Valérie

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine

Mme CALACIURA Stéphanie

Mme FAYOLLE Sylvie

M. HAMMOU OU ALI Brahim

M. MASSARDIER Alexandre

Mme ROBIN Christine

M. SOY Laurent

Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin

Déléguée du Département de la Loire

Déléguée de Saint-Étienne Métropole

Délégué de la Commune de La Ricamarie

Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST

Mme Sandrine GARDET

Mme Marie VIDAL-CELARIER

Amis du Parc

Directrice du Parc

Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc - Fédération de pêche de la Loire - Acquisition de sondes de température pour assurer un suivi des cours d'eau du Pilat

Parallèlement à la définition de la stratégie d'adaptation du territoire du Pilat face au changement climatique, il a été proposé à nos partenaires de s'engager, dès à présent, dans des actions concrètes afin d'initier une dynamique collective d'adaptation.

Ainsi, la Fédération de pêche de la Loire souhaite acquérir 15 sondes mesurant la température de l'eau des rivières. Ces sondes viendront combler les manques du dispositif de suivi des cours d'eau du Pilat déjà en place depuis 2009. Ce dispositif permet d'engranger des informations sur l'évolution annuelle et interannuelle de la température des cours d'eau, dimension qui a une incidence sur l'ensemble de la chaîne trophique.

Ce projet servira à :

- alimenter les politiques territoriales en matière de gestion des cours d'eau à définir les zones d'actions prioritaires en matière de restauration des corridors alluviaux et des continuités écologiques,
- documenter et suivre l'impact des projets de restauration
- suivre les évolutions engendrées par le changement climatique.

Les sondes seront mises en place entre juin et octobre 2022.

Le budget prévisionnel

Cette opération d'investissement s'élève à 2 202 € TTC. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Politique Parcs) : 1 762 € TTC.
- Autofinancement : 440 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et valide l'accompagnement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de sa politique en faveur des Parcs.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 23 mars 2022

Le Président,

Emmanuel MANDON

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 23 mars 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 17 mars 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 4 : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc - Saint-Étienne Métropole : Valorisation muséographique et scénographique du site de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien

M. GONON Christophe

M. MANDON Emmanuel

Mme MAZOYER Martine

Mme PEYSSELON Valérie

M. PORCHEROT Jean-Philippe

M. POLETTI Jean-Louis

M. RAULT Serge

M. ZILLIOX Charles

<

Ont donné pouvoir :

M. CHAMPANHET Bernard

M. CINIÉRI Dino

M. CORVAISIER Robert

Mme DEHAN Nathalie

Mme FERRAND Virginie

M. MARION Philippe

Mme PICARD Patricia

Mme SEMACHE Nadia

M. THOMAS Luc

Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons

Délégué du Conseil Régional – Président

Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Déléguée du Département de la Loire

Délégué de Saint-Étienne Métropole

Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Délégué de la Commune de Bessey

À M. BRUYAS Lucien

À M. MANDON Emmanuel

À M. GONON Christophe

À M. POLETTI Jean-Louis

À M. PORCHEROT Jean-Philippe

À M. RAULT Serge

À Mme MAZOYER Martine

À Mme PEYSSELON Valérie

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine

Mme CALACIURA Stéphanie

Mme FAYOLLE Sylvie

M. HAMMOU OU ALI Brahim

M. MASSARDIER Alexandre

Mme ROBIN Christine

M. SOY Laurent

Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin

Déléguée du Département de la Loire

Déléguée de Saint-Étienne Métropole

Délégué de la Commune de La Ricamarie

Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST

Mme Sandrine GARDET

Mme Marie VIDAL-CELARIER

Amis du Parc

Directrice du Parc

Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc - Saint-Étienne Métropole : Valorisation muséographique et scénographique du site de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez

Le site de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez est géré par l'Office de Tourisme de Saint-Étienne Métropole depuis 2009. Les chiffres de fréquentation ont tendance à baisser.

Actuellement, les espaces d'interprétation ne sont accessibles qu'en visite guidée. Ces espaces ne sont pas ou peu scénographiés. Les objets présentés ne sont pas toujours en lien direct avec l'usage de la pièce visitée, mais ils servent de supports d'évocation aux médiateurs. L'ermitage, propriété du Parc, est aujourd'hui le lieu le plus contextualisé par une reconstitution avec du mobilier qui fait sens.

La découverte de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez reste très classique et peu immersive.

Aussi, Saint-Étienne Métropole, en lien avec plusieurs acteurs du site dont le Parc, a proposé d'améliorer la valorisation de ce site. Il s'agit notamment de proposer aux visiteurs de la Chartreuse une visite guidée originale et augmentée par une scénographie agissant comme exhausteur d'ambiance dont les médiateurs tireront parti. L'unité du style scénographique permettra d'apporter une continuité des espaces.

Les espaces concernés par les aménagements scénographiques sont :

- l'église médiévale ;
- la cuisine ;
- l'ermitage et son promenoir.

Cette opération concerne l'acquisition et l'installation d'équipements scénographiques.

Le budget prévisionnel

Le montant de ce projet d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Étienne Métropole s'élève à 286 503 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Politique Parcs) : 85 950 €
- Département de la Loire : 50 000 €
- Autofinancement : 150 553 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et valide l'accompagnement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de sa politique en faveur des Parcs.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 23 mars 2022

Le Président,

Emmanuel MANDON

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 23 mars 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 17 mars 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 5 : Action menée dans le cadre d'IPAMAC : développer l'attractivité des Parcs du Massif Central – année 2022

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien

M. GONON Christophe

M. MANDON Emmanuel

Mme MAZOYER Martine

Mme PEYSSELON Valérie

M. PORCHEROT Jean-Philippe

M. POLETTI Jean-Louis

M. RAULT Serge

M. ZILLIOX Charles

<

Ont donné pouvoir :

M. CHAMPANHET Bernard

M. CINIÉRI Dino

M. CORVAISIER Robert

Mme DEHAN Nathalie

Mme FERRAND Virginie

M. MARION Philippe

Mme PICARD Patricia

Mme SEMACHE Nadia

M. THOMAS Luc

Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons

Délégué du Conseil Régional – Président

Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Déléguée du Département de la Loire

Délégué de Saint-Étienne Métropole

Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Délégué de la Commune de Bessey

À M. BRUYAS Lucien

À M. MANDON Emmanuel

À M. GONON Christophe

À M. POLETTI Jean-Louis

À M. PORCHEROT Jean-Philippe

À M. RAULT Serge

À Mme MAZOYER Martine

À Mme PEYSSELON Valérie

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine

Mme CALACIURA Stéphanie

Mme FAYOLLE Sylvie

M. HAMMOU OU ALI Brahim

M. MASSARDIER Alexandre

Mme ROBIN Christine

M. SOY Laurent

Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin

Déléguée du Département de la Loire

Déléguée de Saint-Étienne Métropole

Délégué de la Commune de La Ricamarie

Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST

Mme Sandrine GARDET

Mme Marie VIDAL-CELARIER

Amis du Parc

Directrice du Parc

Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Action menée dans le cadre d'IPAMAC : développer l'attractivité des Parcs du Massif Central – année 2022

À la suite des premiers confinements, les parcs du Massif central ont constaté un « afflux » de nouveaux arrivants que certains élus identifient comme suit : « migrants COVID » (ceux qui viennent acheter une résidence secondaire pour vivre le prochain confinement), « réfugiés climatiques » (recherche d'un lieu de vie agréable en cas de forte chaleur), retraités ou (pré) retraités recherchant une certaine sécurité de vie (à condition de disposer de services de santé de qualité et de proximité). Pour d'autres, le coût de l'immobilier s'envole dans les « campagnes » et limitent les capacités d'achat des locaux.

Pour le Pilat, l'arrivée de nouvelles personnes, issues principalement de la région et majoritairement des villes de proximité, n'est pas une nouveauté. Le Pilat « post covid » reste a priori largement marqué par les grandes tendances préexistantes.

Dans ce contexte, les parcs du Massif central, dans le cadre de l'Association IPAMAC ont souhaité initier une étude visant à mieux connaître les nouveaux arrivants, leurs besoins et leurs attentes, à croiser ces éléments avec « l'offre d'accueil » des parcs et enfin à identifier des actions pour rendre leurs territoires plus attractifs ou pour attirer plus facilement des entrepreneurs.

Il ne s'agira pas d'étudier spécifiquement l'impact du Covid, ce travail étant déjà conduit par le Réseau Rural Français et le Plan Urbanisme Construction Architecture (avec le Pilat comme un des 6 territoires étudiés de manière qualitative).

Il ne s'agira pas non plus seulement de proposer une liste d'actions à mener, mais bien d'accompagner les parcs pour amorcer un changement en vue de réorienter leurs actions en matière d'accueil, d'aménagement du territoire et de valorisation de leur territoire à court et moyen termes.

Le Parc du Pilat a souhaité contribuer à cette action pour laquelle il associera les intercommunalités travaillant à cette offre d'accueil, notamment la Communauté de communes du Pilat Rhodanien et la Communauté de communes des Monts du Pilat, intégrées au dispositif régional « Envie d'R – Réalisez vos projets en campagne ».

L'action portée par IPAMAC bénéficierait des soutiens de l'État et de l'Union européenne. Toutefois pour compléter le plan de financement du projet, l'appui des Parcs impliqués est nécessaire.

Aussi, la participation du Parc du Pilat à cette action nécessite :

- la signature de la convention, ci-jointe, avec l'Association IPAMAC.
- une participation financière aux frais de l'étude qui sera confiée à un prestataire et aux frais d'animation mise en œuvre par IPAMAC. Cette participation est fixée à 1 321 € soit 2 % du coût prévisionnel de l'action.
- le versement d'une avance de trésorerie (remboursable) à hauteur de 1 782,95 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à signer la convention entre le Parc et IPAMAC pour mener le projet cité ci-dessus
- autorise le versement d'une participation financière à hauteur de 1 321 € et d'une avance de trésorerie remboursable d'un montant de 1 782,95 €.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 23 mars 2022

Le Président,

Emmanuel MANDON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20220323-5D_Attrac_IPAMA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2022

Publication : 28/03/2022

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 23 mars 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 17 mars 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 6 : Convention avec IPAMAC pour la mise à disposition de matériel favorisant la pratique de la randonnée par les personnes à mobilité réduite

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

<

Ont donné pouvoir :

M. CHAMPANHET Bernard	À M. BRUYAS Lucien
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À M. GONON Christophe
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FERRAND Virginie	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. MARION Philippe	À M. RAULT Serge
Mme PICARD Patricia	À Mme MAZOYER Martine
Mme SEMACHE Nadia	À Mme PEYSSELON Valérie
M. THOMAS Luc	À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Commune de La Ricamarie
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Convention avec IPAMAC pour la mise à disposition de matériel favorisant la pratique de la randonnée par les personnes à mobilité réduite

Dans le cadre de ses actions visant à favoriser les loisirs doux et, en particulier, l'itinérance, le Parc naturel régional du Pilat a souhaité participer au programme animé par IPAMAC sur la valorisation des itinérances.

Plus spécifiquement, le Parc du Pilat – aux côtés du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et du Parc national des Cévennes – a fait le choix de s'engager dans une expérimentation autour du thème « Itinérance et handicap ».

Cela s'est traduit en 2021 par :

- Une réflexion autour de la création de séjours avec les acteurs de la thématique
- Une phase d'expérimentation des séjours identifiés

Dans la continuité de ce projet avec l'IPAMAC, le Parc souhaite se munir et mettre à disposition, auprès de prestataires, des équipements adaptés permettant de faciliter la réalisation d'un séjour en itinérance sur la Via Rhôna à destination des publics en situation de handicap moteur.

IPAMAC finance l'acquisition de ces équipements : dosserets de canoë-kayak et troisième roue pour fauteuil roulant et les met à disposition du Parc du Pilat, sans contrepartie financière.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention entre le Parc et IPAMAC pour la mise à disposition de matériel favorisant la pratique de la randonnée par les personnes à mobilité réduite.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 23 mars 2022

Le Président,

Emmanuel MANDON

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 23 mars 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 17 mars 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 7 : Renouvellement de l'adhésion à Sylv'ACCTES : des forêts pour demain

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

<

Ont donné pouvoir :

M. CHAMPANHET Bernard	À M. BRUYAS Lucien
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À M. GONON Christophe
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FERRAND Virginie	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. MARION Philippe	À M. RAULT Serge
Mme PICARD Patricia	À Mme MAZOYER Martine
Mme SEMACHE Nadia	À Mme PEYSSELON Valérie
M. THOMAS Luc	À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Commune de La Ricamarie
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Renouvellement de l'adhésion à Sylv'ACCTES : des forêts pour demain

En 2013, le Parc du Pilat, aux côtés de 6 autres territoires, a été sollicité par la Région Rhône-Alpes pour participer à une expérimentation. Elle avait pour objectif de développer un mode de financement des travaux sylvicoles adapté à la diversité des contextes forestiers de la région, visant non seulement à produire du bois de qualité, mais permettant aussi de garantir divers services environnementaux (tels que la protection des sols, de la biodiversité, la qualité de l'eau, ...). Les fonds mobilisés pour cela proviendraient non-seulement de la Région, mais aussi d'entreprises et de collectivités, dans le cadre de politiques de responsabilité environnementale et sociétale (plan climat, neutralité carbone, ISO 26000, ...), sous forme de mécénat ou sponsoring (il ne s'agit pas de « compensation carbone »).

En 2015, le travail ainsi mené a débouché sur la création de l'association loi 1901 « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain » dont le périmètre d'action a été élargi à l'Auvergne. Cette association a notamment pour rôle de gérer les financements reçus, qu'ils soient d'origine publique (dont la Région, la Métropole de Lyon) ou privée, et de s'assurer de leur bonne utilisation dans les territoires partenaires de la démarche.

Chaque territoire partenaire doit définir un Plan sylvicole territorial (PST) qui précise notamment quels sont les itinéraires sylvicoles recommandés pour le territoire en réponse aux attentes de Sylv'ACCTES.

Peuvent ensuite bénéficier des aides de Sylv'ACCTES, les propriétaires forestiers publics ou privés (ou leur structures de regroupement) du territoire qui mettent en œuvre un itinéraire de gestion sylvicole décrit dans le PST sur une surface de 2ha minimum / 50 ha maximum.

Le taux d'intervention de Sylv'ACCTES est de :

- 50 % en forêt publique ;
- 70 % en forêt privée.

L'adhésion à Sylv'ACCTES est cependant indispensable pour la structure représentant le territoire porteur du PST et elle se fait pour une période de 3 ans. Celle du Parc naturel régional du Pilat s'est achevée fin 2021.

Entre 2019 et 2021, ce sont 7 euros qui sont retombés sur le territoire pour 1 euro investi par le Parc, ce qui a permis de financer des travaux sylvicoles sur 74 ha.

Entre 2016 et 2018, première période d'adhésion du Pilat, ce sont 10,3 euros qui étaient retombés sur le territoire pour 1 euro investi par le Parc – ce qui a permis de financer des travaux sylvicoles sur 113 ha.

Conformément aux orientations de la Charte Forestière du Pilat, il est proposé de renouveler notre adhésion pour trois nouvelles années, soit de 2022 à 2024, sur la base d'un nouveau Plan Sylvicole Territorial revisité avec les gestionnaires forestiers locaux.

Le nouveau PST a été à la fois :

- simplifié pour le rendre plus accessible et lisible ;
- développé en travaux éligibles pour pouvoir être mobilisé plus régulièrement par les propriétaires.

Ainsi, ce sont 3 itinéraires sylvicoles représentatifs du Pilat qui ont été retenus :

- Acquisition et maintien de la structure irrégulière en hêtraie-sapinière ;
- Irrégularisation et diversification des peuplements résineux ;
- Irrégularisation et diversification des peuplements feuillus.

Le coût de réengagement pour le Parc dans Sylv'ACCTES, sur la période 2022 – 2024, est de 4 000 euros.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20220323-7D_Ad_sylvaccte-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2022
Publication : 28/03/2022

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'adhésion du Parc à Sylv'ACCTES sur la période 2022-2024 et autorise le versement de la participation qui s'élève à 4000 €.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 23 mars 2022

Le Président,

Emmanuel MANDON

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 23 mars 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 17 mars 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 8 : Renouvellement de l'abonnement à La Pie du Pilat

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien

M. GONON Christophe

M. MANDON Emmanuel

Mme MAZOYER Martine

Mme PEYSSELON Valérie

M. PORCHEROT Jean-Philippe

M. POLETTI Jean-Louis

M. RAULT Serge

M. ZILLIOX Charles

<

Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons

Délégué du Conseil Régional – Président

Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Déléguée du Département de la Loire

Délégué de Saint-Étienne Métropole

Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

M. CHAMPANHET Bernard

M. CINIÉRI Dino

M. CORVAISIER Robert

Mme DEHAN Nathalie

Mme FERRAND Virginie

M. MARION Philippe

Mme PICARD Patricia

Mme SEMACHE Nadia

M. THOMAS Luc

À M. BRUYAS Lucien

À M. MANDON Emmanuel

À M. GONON Christophe

À M. POLETTI Jean-Louis

À M. PORCHEROT Jean-Philippe

À M. RAULT Serge

À Mme MAZOYER Martine

À Mme PEYSSELON Valérie

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine

Mme CALACIURA Stéphanie

Mme FAYOLLE Sylvie

M. HAMMOU OU ALI Brahim

M. MASSARDIER Alexandre

Mme ROBIN Christine

M. SOY Laurent

Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin

Déléguée du Département de la Loire

Déléguée de Saint-Étienne Métropole

Délégué de la Commune de La Ricamarie

Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST

Mme Sandrine GARDET

Mme Marie VIDAL-CELARIER

Amis du Parc

Directrice du Parc

Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Renouvellement de l'abonnement à La Pie du Pilat

La Pie du Pilat est un magazine d'expression citoyenne édité par l'association Les 4 Versants depuis 2013. C'est un magazine participatif pour lequel chacun peut apporter sa contribution.

Le magazine est diffusé par les bénévoles dans tout le Pilat. Il est mis en dépôt dans les commerces gratuitement, une participation volontaire de 2 € est demandée. La Pie du Pilat compte 280 abonnés y compris les élus du Parc. Entre 800 et 900 exemplaires de la Pie sont vendus hors abonnement.

Ce magazine couvre le Pilat. C'est le seul média existant à cette échelle. De ce fait, et par les sujets abordés, il est parfois confondu avec une édition du Parc naturel régional du Pilat. Il n'en est rien. Que ce soit du côté du Parc ou de la Pie du Pilat, tout est fait pour éviter la confusion.

En 2020, la Pie du Pilat s'est « restructurée » avec le renouvellement des membres actifs des 4versants et le passage de relai à la nouvelle équipe.

Après une première période où le soutien se faisait sous forme d'achat d'espaces publicitaires pour annoncer les évènements du Parc, celui-ci a pris la forme d'un abonnement annuel pour les élus du Parc : 1700 € pour 120 abonnements. Les élus reçoivent le magazine directement chez eux (sauf le dernier numéro de décembre 2020 du fait du renouvellement du comité syndical).

Cette formule a été choisie pour éviter une relation de type subvention qui pourrait laisser entendre une certaine influence du Parc du Pilat sur la ligne éditoriale du magazine.

Il est proposé de poursuivre le soutien à la Pie du Pilat, sous forme d'abonnement, comme l'année dernière, avec un envoi postal directement chez les élus du Comité Syndical pour un coût de 1 700 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions, émet un avis favorable pour le renouvellement de l'abonnement à La Pie du Pilat.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 23 mars 2022

Le Président,

Emmanuel MANDON

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 23 mars 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 17 mars 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 9 : Avenant 2022 à la convention de partenariat entre le Parc du Pilat et le Conservatoire Botanique National du Massif Central

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien

M. GONON Christophe

M. MANDON Emmanuel

Mme MAZOYER Martine

Mme PEYSSELON Valérie

M. PORCHEROT Jean-Philippe

M. POLETTI Jean-Louis

M. RAULT Serge

M. ZILLIOX Charles

<

Ont donné pouvoir :

M. CHAMPANHET Bernard

M. CINIÉRI Dino

M. CORVAISIER Robert

Mme DEHAN Nathalie

Mme FERRAND Virginie

M. MARION Philippe

Mme PICARD Patricia

Mme SEMACHE Nadia

M. THOMAS Luc

Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons

Délégué du Conseil Régional – Président

Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Déléguée du Département de la Loire

Délégué de Saint-Étienne Métropole

Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Délégué de la Commune de Bessey

À M. BRUYAS Lucien

À M. MANDON Emmanuel

À M. GONON Christophe

À M. POLETTI Jean-Louis

À M. PORCHEROT Jean-Philippe

À M. RAULT Serge

À Mme MAZOYER Martine

À Mme PEYSSELON Valérie

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine

Mme CALACIURA Stéphanie

Mme FAYOLLE Sylvie

M. HAMMOU OU ALI Brahim

M. MASSARDIER Alexandre

Mme ROBIN Christine

M. SOY Laurent

Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin

Déléguée du Département de la Loire

Déléguée de Saint-Étienne Métropole

Délégué de la Commune de La Ricamarie

Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST

Mme Sandrine GARDET

Mme Marie VIDAL-CELARIER

Amis du Parc

Directrice du Parc

Responsable Pôle Moyens Généraux

Le Président,

Emmanuel MANDON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20220323-9D_Avt_CBNMC_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2022

Publication : 28/03/2022

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 23 mars 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 17 mars 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 10 : Avenant 2022 à la convention de partenariat entre le Parc du Pilat et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

<

Ont donné pouvoir :

M. CHAMPANHET Bernard	À M. BRUYAS Lucien
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À M. GONON Christophe
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FERRAND Virginie	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. MARION Philippe	À M. RAULT Serge
Mme PICARD Patricia	À Mme MAZOYER Martine
Mme SEMACHE Nadia	À Mme PEYSSELON Valérie
M. THOMAS Luc	À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Commune de La Ricamarie
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Avenant 2022 à la convention de partenariat entre le Parc du Pilat et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes

Le présent avenant a pour objet de définir le contenu du programme d'actions 2022 et les modalités techniques et financières de sa mise en œuvre, en déclinaison de la convention de partenariat signée le 20 mai 2016 entre les LPO Loire et Rhône (fusionnées en 2019 en LPO AuRA) et le Parc du Pilat.

La LPO AuRA interviendra en 2022 dans les domaines suivants :

- Contribution à la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional du Pilat

Par ses compétences et son expertise naturaliste, la LPO participe aux instances de décision et de travail du Parc du Pilat.

- Connaissance de la faune vertébrée et des milieux naturels

La LPO AuRA participe au développement des connaissances sur la biodiversité du Parc du Pilat. En 2022, deux actions alimentant l'observatoire de la biodiversité seront assurées par la LPO AuRA – délégation territoriale de la Loire : la réactualisation des inventaires chevêches dans la vallée du Gier, ainsi qu'un inventaire des petites chouettes de montagne.

- Protection et gestion du patrimoine naturel

Dans le cadre du Contrat Vert et Bleu Grand Pilat, la LPO AuRA porte une action en faveur de la préservation des friches et landes favorables à la biodiversité, et notamment au busard cendré. Cette action est inscrite dans la continuité des CVB Grand Pilat successifs.

Dans le cadre des « Communes engagées pour la nature » (accompagnement proposé aux communes volontaires), le Parc du Pilat pourra solliciter ponctuellement la LPO AuRA, selon les projets. La LPO AuRA répondra à ces sollicitations en fonction de ses disponibilités et des liens qui pourraient être faits avec des programmes complémentaires.

La mise en œuvre de l'aspect « Connaissance de la faune vertébrée et des milieux naturels » de cet avenant nécessitera notamment que le Parc mobilise en faveur de la LPO AuRA une contribution financière à hauteur de 6 000 €.

Cette contribution sera prélevée sur le budget dédié au projet « Observatoire de la biodiversité du Pilat - année 2022 » pour lequel le Parc devrait bénéficier de soutiens financiers de la Région, du Département du Rhône et de l'État déjà sollicités par décision du Bureau en date du 15 décembre 2021. Cette contribution est toutefois suspendue à l'obtention de la subvention régionale.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant 2022 entre le Parc du Pilat et la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 23 mars 2022

Le Président,

Emmanuel MANDON